

Environnement | Le loup n'est pas encore arrivé en Limousin



Lors de la troisième réunion de la cellule de veille sur le loup qui s'est déroulée, hier, à la Préfecture de Limoges, aucun indice probant de la présence du loup n'a été attesté en Limousin. Toutefois, les conclusions d'une étude de vulnérabilité des systèmes d'élevage ont été dévoilées de même que les actions initiées au plan national depuis deux ans avec les financements disponibles.

A l'initiative de Seymour Morsy, préfet de la Haute-Vienne, une trentaine de représentants des services de l'Etat, de la Région, des Chambres d'agriculture des trois départements du Limousin, des Conseils départementaux, de la Gendarmerie nationale, de maires, du monde agricole, du milieu de la chasse, d'instances forestières, et d'associations de protection de la nature étaient réunies, le 1er septembre, pour faire le point sur la présence éventuelle du loup qui, à ce jour, n'a pas été mise en évidence sur ce territoire. Des traces suspectes ont bien été découvertes et analysées au cours de l'année écoulée comme l'a annoncé Yann de Beaulieu, chargé de mission à l'Office français de la biodiversité, « Nous avons mobilisé notre réseau de correspondants loups formés en septembre 2019 pour centraliser les témoignages, informations et indices susceptibles de révéler la présence du loup en Limousin. Ils ont collecté trente indices, des observations visuelles de canidés et du matériel biologique qui a été analysé par un laboratoire national mandat, des empreintes et tous les cas de mortalité sur du bétail domestique qui représentent la moitié des indices. Nos services sont intervenus en 24 h pour les expertiser et savoir s'il y a eu prédation et si la responsabilité du loup pouvait être engagée mais aucun indice n'a été retenu comme susceptible de révéler une présence du loup en Limousin. »

Des loups solitaires repérés à proximité

Malgré tout, la vigilance s'impose puisque le loup est en capacité d'effectuer l'équivalent d'un marathon par jour répété sur plusieurs semaines selon ce spécialiste d'autant qu'une présence permanente du loup est attesté tout près dans le Cantal. « L'individu qui a été identifié vient de la Haute-Maurienne ce qui montre sa capacité de rayonnement d'où une vigilance permanente avec cette organisation d'une préparation à une possible arrivée du loup. » Deux autres individus ont été repérés voilà quelques mois en Charente et Charente-Martime.

D'autre part, cette réunion a permis de restituer l'étude sur la vulnérabilité, sur ce territoire, des systèmes d'élevage au risque de prédation par le loup. Lancée voilà un an, elle a menée par l'Institut de l'élevage avec l'appui des trois Chambres départementales d'agriculture et des experts du réseau COADAPHT (co-adaptation entre prédateurs et

humains dans leurs territoires), soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine. « Nous avons mis en place des mesures dans le cadre du programme de développement rural pour accompagner les exploitants avec des fonds européens et de l'État précise Jean-Louis Jaureguiberry, cette étude doit être le point de départ des actions à mener. » Ces aides seront gérées par les Directions Départementales du Territoire et devraient répondre, pour partie, aux préconisations mentionnées dans cette étude.

En effet, cette dernière a montré que le système d'élevage extensif, la topographie qui procure des cachettes au loup et le calme du territoire sont particulièrement propices à d'éventuelles attaques du canidé. « Le Limousin est un territoire rural favorable au loup avec ses 400.000 vaches allaitantes et 340.000 brebis qui sont au pâturage confirme Christine Moulins, déléguée filière ovine à l'Institut de l'élevage, les facteurs de vulnérabilité sont donc nombreux en raison d'une multitude de petites parcelles. L'exploitant est souvent seul, il n'est pas en capacité de surveiller l'ensemble de ses troupeaux. Des proies potentielles sont dehors toute l'année en petits lots avec des mises bas et donc beaucoup de jeunes. »

Des chiens de troupeau et des clôtures renforcées

La présence humaine permanente étant faible, une meilleure protection des troupeaux pourrait être assurée grâce à des chiens de troupeaux, mais aussi par un renforcement des clôtures et grâce à une présence réduite des jeunes ovins et bovins dans les prés. Des solutions pour lesquelles l'État et la Région mettront la main au porte-monnaie comme l'assure Seymour Morsy. « Il y a deux façons de faire, la première est d'attendre qu'il soit là et de crier au loup. L'autre est de se dire que finalement, il n'est pas très loin et qu'on se prépare. » Des crédits d'urgence d'État permettent de financer le gardiennage, l'achat de matériel de protection et l'accompagnement technique afin de réduire la vulnérabilité des élevages ovins et bovins. Malgré tout, les éleveurs limousins risquent d'être limités pour investir dans de telles protections au regard de la faible rentabilité de leurs exploitations. « *Le résultat de cette étude n'est pas une surprise pour les éleveurs estime* Emilie Pons, vice-présidente de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne et éleveuse d'ovins, nos systèmes d'élevage sont très vulnérables à la prédation des loups de par la difficulté à les surveiller et à les protéger. Mais combien cela va nous coûter ? C'est du délire pour nous en termes de nombre de chiens ou de kilomètres de clôture. »

Corinne Merigaud

Crédit Photo : Préfecture de la Haute-Vienne

Publié sur aqui.fr le 02/09/2020

[Url de cet article](#)